



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **20 septembre 2010**

Délibération n° 2010-1734

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat (L\_VE) - Attribution d'une subvention à l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) pour son programme d'actions 2010

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

**Rapporteur** : Monsieur Kimelfeld

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 13 septembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 22 septembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Barthélémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Grivel, Guimet, Imbert Y., Imbert A., Jacquet, Joly, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Olivier, Mmes Palleja, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Mme Besson (pouvoir à M. Touléron), M. Barral (pouvoir à M. Crimier), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Appell), Bab-Hamed (pouvoir à Mme Pierron), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), M. Barret (pouvoir à M. Gignoux), Mme Dagorne (pouvoir à M. Louis), MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Goux (pouvoir à M. Flaconnèche), Havard (pouvoir à M. Buffet), Justet (pouvoir à M. Roche), Kabalo (pouvoir à M. Sturla), Morales (pouvoir à M. Vincent), Muet, Réale (pouvoir à M. Passi), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Tifra (pouvoir à Mme Pédrini).

Absents non excusés : Mme Peytavin, MM. Albrand, Brolquier, Coulon, Genin, Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Nissanian, Mme Perrin-Gilbert, MM. Pillonel, Serres.

**Séance publique du 20 septembre 2010****Délibération n° 2010-1734**

commission principale : développement économique

objet : **Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat (L\_VE) - Attribution d'une subvention à l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) pour son programme d'actions 2010**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 1 septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La création d'entreprises est un levier important de l'intervention publique pour garantir le renouvellement du tissu économique local et, par là, le développement de l'emploi et du dynamisme économique sur l'agglomération.

Depuis 2004, la Communauté urbaine de Lyon met en œuvre une politique globale dans ce domaine, en concertation avec ses partenaires regroupés au sein de Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise : Lyon Ville de l'Entrepreneuriat. La Communauté urbaine de Lyon intervient en tant que coordinateur, promoteur et principal financeur du dispositif.

Les enjeux principaux sont de soutenir des actions qui garantissent une offre de service accessible, de qualité, adaptée aux besoins de chaque entrepreneur, pour lui donner les moyens de réussir.

Dans le cadre de cette politique globale, l'accès au financement reste pour les porteurs de projet un enjeu majeur, gage de pérennité des entreprises créées. En effet, on constate que seulement 23% des créateurs d'entreprise ont bénéficié d'un prêt bancaire pour démarrer leur activité, alors que le taux de pérennité moyen des entreprises à 5 ans passe de 62 % à 71 % dès lors que le créateur a bénéficié d'un financement bancaire.

Les structures de financement, en proposant des outils financiers spécifiques (prêts d'honneur, garanties et caution) jouent un rôle important pour crédibiliser les projets et permettre aux porteurs de projet d'accéder au crédit bancaire.

C'est sur ce segment particulier de la création d'entreprise et de son financement que la Communauté urbaine de Lyon souhaite renouveler son soutien à l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE), membre de "Lyon Ville de l'Entrepreneuriat" et représentant du microcrédit en France.

**Présentation de l'activité de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE)**

L'ADIE est une association qui propose un financement et un accompagnement des projets nécessitant une capitalisation inférieure à 15 K€. Son action s'adresse de manière prioritaire à des publics en difficulté, n'ayant pas accès à la ressource bancaire classique et qui souhaitent créer leur propre activité et leur emploi.

Son action est complémentaire à celle de :

- Rhône Développement Initiative (RDI) qui délivre un service similaire pour des porteurs de projet de l'agglomération dont le besoin de capitalisation est compris entre 15 et 200 k€,
- Réseau Entreprendre Rhône (RER), qui s'adresse à des projets présentant une innovation/un fort potentiel.

### **Bilan des actions réalisées pour l'année 2009**

#### Le financement et le suivi des créateurs d'entreprise

L'ADIE a attribué 519 microcrédits en 2009, soit une augmentation de 18 % par rapport à 2008. Au total, 1911 personnes ont été accueillies et 643 dossiers instruits.

Les entrepreneurs soutenus par l'ADIE en 2009 étaient pour 32 % allocataires des minima sociaux. Les autres demandeurs d'emploi, indemnisés ou non, constituent également une part importante et représentent 42 % du total des microcrédits accordés en 2009.

Les micro-entrepreneurs s'engagent à 45 % dans le commerce (ambulant ou sédentaire), à 28 % dans les services et à 12 % dans le bâtiment.

Le taux de survie à deux ans des entreprises soutenues est de 67 % et le taux d'insertion (sorties des dispositifs d'aide sociale) est de 82 %.

En moyenne, les entreprises soutenues par l'ADIE créent 1,12 emplois à 1 an et 1,32 à 3 ans.

#### L'action à destination des territoires sensibles

Avec trois antennes à Vaulx en Velin, Vénissieux et la Duchère (permanences à la Maison de la création d'entreprise) et une permanence à Rillieux la Pape, l'ADIE est présente sur les quatre zones franches urbaines de l'agglomération. Les créateurs issus des quartiers sensibles représentent 34 % des personnes financées par cette structure.

#### Le renforcement de l'offre de service

En 2009, un chantier national, nommé Équilibre s'est concrétisé et a permis de revoir les process et méthodes, afin d'apporter un meilleur service aux clients de l'Adie.

#### *Apporter un meilleur service aux clients ADIE dans la durée*

Afin de proposer une offre globale de qualité dans la durée aux clients ADIE, le catalogue de produit proposé a été totalement retravaillé.

- Le nouveau catalogue de produits

Mise en place de deux produits se combinant : le microcrédit investissement 6 000 € maxi, durée de remboursement de 12 mois à 30 mois et le microcrédit stock-trésorerie 6 000 € maxi, durée de remboursement de 3 mois à 12 mois.

- La gestion de la relation clientèle

Afin de mieux accompagner nos clients dans la durée, l'ADIE a mis en place un système de profilage de ses clients en fonction de différents critères (rapport à l'activité, confiance en lui, rapport au crédit, dynamique entrepreneuriale de l'entourage, etc.). Cette répartition par profil permet d'adapter les offres d'accompagnement aux clients et de se concentrer sur les clients nécessitant le plus de soutien.

#### *Structurer et rendre plus visible l'offre d'accompagnement globale : la mise en place d'Adie Conseil*

L'accompagnement appelé ADIE Conseil regroupe quatre grandes gammes de services qui correspondent à des maturités de projet/entreprise différentes : "Je monte mon projet", "Je démarre mon activité", "Je développe mon entreprise" et "Services +".

A chaque type de maturité de projet correspond ainsi un service « phare », pour répondre au maximum aux besoins des clients à ce moment là de leur activité. Ces services seront préconisés systématiquement par le conseiller crédit au moment de l'instruction du dossier.

#### La semaine du microcrédit

La 5ème édition de la semaine du microcrédit a eu lieu du 2 au 6 juin 2009. Pour cette édition, trois nouveaux lieux ont été investis pendant cette semaine : Place Gabriel Péri, Place Raspail et la galerie commerciale de Carrefour Vénissieux. Elle a associé les acteurs pertinents du réseau et a fait le lien avec le Salon des entrepreneurs 2009. La communication autour de l'événement a été renforcée, en articulation avec Lyon Ville de l'Entrepreneuriat (affichage, relations presse...).

#### **Les perspectives 2010**

##### Le financement et le suivi des créateurs d'entreprise

- 450 prêts solidaires décaissés dont la moitié concernant des créateurs issus des territoires sensibles,
- 50 % de bénéficiaires des minima sociaux - demandeurs d'emploi concernés par l'intervention de l'association - la poursuite des actions à destination des territoires sensibles dans le cadre des deux boutiques de l'initiative et des permanences territoriales sur les zones franches urbaines et une nouvelle permanence bientôt mise en place à Givors,
- un taux de remboursement de 96,5 %,
- le renforcement du bénévolat pour assurer le suivi des porteurs de projet et idéalement atteindre 100 % d'accompagnement, parrainage des créateurs en 2009,
- le développement du financement des créateurs pour leur phase de développement (10 % de prêts post création permettant de soutenir la croissance de ces micro-entreprises).

##### La poursuite du renforcement de l'offre de service :

- une présentation collective de l'offre intitulée "bien démarrer" organisé tous les mercredis matin, présentant aux créateurs l'offre d'accompagnement proposée par l'ADIE,
- des modules collectifs de formation "Gagner des clients", "Gagner de l'argent", "Gestion de A à Z", "Gagner du temps", "l'Informatique en 3 Clics", "rendez-vous je me développe",
- des permanences spécialisées (permanence administrative, juridique, experts commerciaux),
- des rendez-vous d'accompagnement individuels,
- une veille téléphonique (ADIE Contact) qui permet tous les 3 mois de contacter le créateur pour faire le point avec lui sur les nouveaux besoins d'accompagnement qu'il pourrait avoir,
- un service téléphonique, ADIE Conseil Info, joignable tous les après midi de 14 heures à 18 heures pour les créateurs ayant une problématique juridique, commerciale, administrative. Une équipe de 24 professionnels (chargés d'accompagnement bénévoles ou structures extérieures).

En 2010, l'ADIE poursuivra son implication au sein du réseau Lyon Ville de l'Entrepreneuriat et mettra en place la 6ème édition locale de la semaine du microcrédit

##### Présentation des ateliers de l'ADIE

L'ADIE mutualise plusieurs ateliers :

- *Ateliers gagner des clients*

La formation "Gagnez des clients" permet de donner aux créateurs quelques pistes de travail et d'informations sur la stratégie commerciale qu'ils peuvent mettre en place. Il s'agit d'une première approche, assez simple et rapide qui donne des informations de base.

- Ateliers "Informatique en 3 clics"

C'est une formation sur 3 jours aux bases de la bureautique : Qu'est ce qu'un ordinateur, initiation à Word, Internet, le mail, Excel, Ciel Devis et Factures.

- Atelier gestion de A à Z

Les créateurs n'ont pour la plupart pas d'expérience dans la gestion d'une entreprise. Ils vont pourtant recevoir beaucoup de documents et sollicitations qui, s'ils ne sont pas traités à temps, peuvent engendrer des problèmes importants pour l'activité (difficultés de recouvrement auprès des clients, majoration de factures non payées, coupures de revenu de solidarité active (RSA), etc.).

C'est au total 200 places qui sont ouvertes et mutualisées.

**Modalités de soutien de la Communauté urbaine**

Afin de poursuivre les actions engagées en 2009, de pérenniser l'action de l'ADIE au sein du dispositif Lyon Ville de l'Entrepreneuriat et de soutenir le développement d'un suivi post-crédation renforcé, il est proposé une participation financière de la Communauté urbaine de 75 000 € pour 2010 (65 000 € en 2009).

*Budget prévisionnel 2010*

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
immobilisation	2 510	Europe	96 986
achats	16 703	Conseil général du Rhône	59 500
services externes	86 903	Région Rhône-Alpes	80 500
autres services externes	47 736	Communauté urbaine	75 000
impôts et taxes	698	Ville de Lyon	10 000
frais de personnel	467 943	Ville de Vaulx en Velin	5 000
charges financières	31 814	Ville de Vénissieux	5 000
transferts de charges	- 4 180	Etat	116 600
fonctions mutualisées	153 528	partenaires privés	151 688
		autofinancement	176 350
		autres	27 031
<b>Total</b>	<b>803 655</b>	<b>Total</b>	<b>803 655</b>

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 75 000 € au profit de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) dans le cadre de son programme d'actions pour l'année 2010.

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - La dépense** de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits ou à inscrire au budget principal - exercices 2010 et 2011 - compte 657 480 - fonction 90 - opération n° 0757 - selon l'échéancier suivant : 60 000 € en 2010, 15 000 € en 2011.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 22 septembre 2010.**